

ORDINIS

Siège Social : 19, rue Delorme - Boîte Postale 405 - 03004 MOULINS CEDEX - Tél. 04.70.46.95.46 - Fax 04 70.46.95.40

Associés Commissaires aux Comptes :

- Brigitte BERGEMIN
- Gérard MERGUI
- Alexis MOUSSERIN
- Xavier SOLA

LASER 03 ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

20 Avenue Meunier
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

LASER 03 ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

20 Avenue Meunier
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **LASER 03 ASSOCIATION INTERMEDIAIRE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par les adhérents sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018, date d'ouverture de l'exercice, jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons des appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus. Ces appréciations portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, et n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

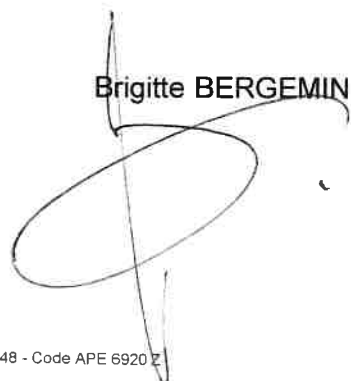
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moulins, le 7 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
SAS ORDINIS

Brigitte BERGEMIN



BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	2019			2018		PASSIF	2019	2018
	BRUT	AMORTISS. PROVISIONS	NET					
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES		
- Immobilisations incorporelles	21 313,68	16 394,82	4 918,86	550,00		- Réserve générale	1 738 183,38	1 499 808,54
- Immobilisations corporelles	41 641,45	24 108,68	17 532,77	4 733,78		- Résultat de l'exercice	317 820,60	238 374,84
- Immobilisations financières	2 600,00		2 600,00			- Subvention d'investissement		
TOTAL	65 555,13	40 503,50	25 051,63	5 283,78		TOTAL	2 056 003,98	1 738 183,38
ACTIF CIRCULANT						PROVISIONS P/RISQUES & CHARGES	43 066,00	43 496,00
- Avances & acomptes s/commandes						DETTES		
- Créances						- Emprunt et dettes financières		38 043,30
. Créances clients	527 802,02	5 474,75	522 327,27	654 143,82		- Dettes fournisseurs	60 663,37	
. Créances diverses	46 809,53		46 809,53	128 487,83		- Dettes fiscales et sociales	419 042,74	447 109,23
- Valeurs mobilières de placement						- Dettes diverses	7 511,39	7 527,87
- Disponibilités	1 991 435,91		1 991 435,91	1 491 576,10		PRODUITS CONSTATES D AVANCE	1 703,18	6 862,75
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 366,32		2 366,32	1 731,00		TOTAL	531 986,68	543 039,15
TOTAL	2 568 413,78	5 474,75	2 562 939,03	2 275 938,75		TOTAL GENERAL	2 587 990,66	2 281 222,63
TOTAL GENERAL	2 633 968,91	45 978,25	2 587 990,66	2 281 222,53				

SAS ORDINISSociété de Commissaires aux Comptes
19 rue Delorme

BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX

Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 40

Association Intermédiaire

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2019	2018	PRODUITS	2019	2018
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D' EXPLOITATION		
- Achat de matières consommables	467 017,20	458 151,86	- Production vendue	3 891 527,90	3 613 622,64
- Autres achats et charges externes	203 459,66	120 151,59	- Divers		
- Impôts, taxes et vers. assimilés	2 826 580,53	2 572 157,77	- Subventions d'exploitation	265 549,02	169 088,48
- Salaires et traitements	413 842,83	488 027,26	- Autres produits	7 506,69	8 454,31
- Charges sociales	8 943,94	7 809,44	- Reprise sur provisions	9 444,42	4 040,48
- Dotation aux amortissements & aux provisions	6 104,53	1 021,25	- Transfert de charges	49 009,67	84 240,68
- Autres charges					
TOTAL	3 925 948,69	3 647 319,17	TOTAL	4 223 037,70	3 879 446,59
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
- Dotations aux dépréciations des VMP				7 361,99	5 186,01
TOTAL			TOTAL	7 361,99	5 186,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- Sur opération de gestion	114,05	120,00	- Sur opération de gestion		
- Sur opération en capital	45,36	1 480,77	- Sur opération en capital	15 153,01	3 766,18
- Sur exercices antérieurs			- Sur exercices antérieurs		
TOTAL	159,41	1 600,77	TOTAL	15 153,01	3 766,18
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
	1 624,00	1 104,00			
TOTAL DES CHARGES	3 927 732,10	3 650 023,94	TOTAL DES PRODUITS	4 245 552,70	3 888 398,78
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT	317 820,60	238 374,84	SAS ORDINIS		
TOTAL GENERAL	4 245 552,70	3 888 398,78	Société de Commissaires aux Comptes		
			4 245 552,70		
			4 245 552,70		
			BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX		
			Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 40		

LASER 03
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

ANNEXES

EXERCICE 2019

SAS ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes
19 rue Delorme

BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 40

ANNEXES COMPTES ANNUELS*Exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019*

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur bilan ACTIF
- Notes sur bilan PASSIF

Exercice clos le : 31-déc-19

Durée : 12 mois

Total bilan avant répartition : 2 587 990,66 €

Résultat : excédent 317 820,60 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 juin 2020 par les membres du Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ continuité de l' exploitation,
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

EVENEMENT

L'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impacts sur les comptes 2019,
En 2020, La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause,
L'activité a connu une baisse totale de 33 % sur les 4 premiers mois de l'année.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	Au 1/1/19	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/19
2051 Logiciels				
Allier	15 562,62			15 562,62
Puy de Dôme		5 589,60		5 589,60
2052 Garantie - Allier	161,46			161,46
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	15 724,08	5 589,60		21 313,68
2181 Installations, agencements				
Allier	940,85			940,85
2182 Matériel de transport				
Puy de Dôme		4 309,61		4 309,61
2183 Matériel de bureau & informatique				
Allier	14 775,51	1 662,12	1 504,57	14 933,06
Puy de Dôme		3 985,81		3 985,81
2184 Mobilier				
Allier	9 279,42			9 279,42
Puy de Dôme		4 026,62		4 026,62
218863 Pièges				
Puy de Dôme		4 166,08		4 166,08
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	24 995,78	18 150,24	1 504,57	41 641,44
27563 Cautionnements versés Puy de Dôme				
		2 600,00		2 600,00
TOTAL IMMOB. FINANCIERES		2 600,00		2 600,00
TOTAL GENERAL	40 719,86	26 339,84	1 504,57	65 555,11

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Amortissements	Au 1/1/19	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/19
28051 Logiciels Allier Puy de Dôme	15 012,62	220,00 1 000,74		15 232,62 1 000,74
28052 Garantie - Allier	161,46			161,46
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	15 174,08	1 220,74		16 394,82
28181 Installations, agencements Allier	313,62	188,17		501,79
28182 Matériel de transport Puy de Dôme		1 569,47		1 569,47
2183 Matériel de bureau & informatique Allier Puy de Dôme	11 574,65	1 744,87 698,26	1 504,57	11 814,95 698,26
2184 Mobilier Allier Puy de Dôme	8 373,73	537,04 354,22		8 910,77 354,22
218863 Pièges Puy de Dôme		259,22		259,22
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	20 262,00	5 351,25	1 504,57	24 108,68
TOTAL GENERAL	35 436,08	6 571,99	1 504,57	40 503,50

SAS ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes
19 rue Delorme
BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 40

NOTES SUR LE BILAN ACTIF**ETAT DES CREANCES**

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Créances clients	527 802,02	524 492,86	3 309,16
Autres créances	46 809,53	46 809,53	
TOTAL GENERAL	574 611,55	571 302,39	3 309,16

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/19	Dotation	Reprise	Au 31/12/19
Provisions pour dépréciation 491 Provisions p/clients douteux	12 117,22	2 371,95	9 014,42	5 474,75
TOTAL GENERAL	12 117,22	2 371,95	9 014,42	5 474,75

ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT

ETAT DES DISPONIBILITES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à l'encaissement	12 765,09	12 765,09	
Chèques services à encaisser	8 074,21	8 074,21	
Crédit Agricole - compte courant	81 949,20	81 949,20	
Crédit Agricole - livret A	79 527,03	79 527,03	
Crédit Agricole - CSL	953 637,21	953 637,21	
Crédit Agricole - CAT VERT	850 000,00	85 000,00	765 000,00
Intérêts courus non échus	4 294,52	60,21	4 234,31
Caisse	1 188,65	1 188,65	
TOTAL GENERAL	1 991 435,91	1 222 201,60	769 234,31

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

2 366,32

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**ETAT DES PROVISIONS**

Provisions	Au 1/1/19	Dotation	Reprise	Au 31/12/19
Provisions pour charges 153 Provisions p/retraite	43 496,00		430,00	43 066,00
TOTAL PROVISIONS	43 496,00		430,00	43 066,00

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	60 663,37	60 663,37		
Personnel & comptes rattachés	243 840,74	243 840,74		
Sécurité Sociale & autres organismes	166 315,45	166 315,45	157 655,50	8 659,95
Etat & autres collectivités publiques	8 886,55	8 886,55		
Autres dettes	7 511,39	7 511,39		
	487 217,50	487 217,50	157 655,50	8 659,95

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN :**131 095,55**

<input type="checkbox"/>	Intérêts courus	NEANT
<input type="checkbox"/>	Personnel charges à payer	64 381,99
<input type="checkbox"/>	Organismes sociaux charges à payer	17 002,85
<input type="checkbox"/>	Autres organismes sociaux charges à pa	36 048,62
<input type="checkbox"/>	Etat charges à payer	6 722,55
<input type="checkbox"/>	Divers charges à payer	6 939,54

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

1 703,18

SAS ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes
19 rue Delorme
BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 40